

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**  
**POUR LA VENTE DE PRODUITS ET DE SERVICES**  
**DE GARDIENMARIN CANADA INC./ SEAGUARD CANADA INC.**  
**(GARDIENMARIN CANADA/ SEAGUARD CANADA)**

La présente convention (ci-après la "**Convention**") énonce les termes et conditions qui s'appliquent à l'achat de tous les Produits de GARDIENMARIN CANADA INC./ SEAGUARD CANADA INC. faisant affaires sous le nom de GARDIENMARIN CANADA/ SEAGUARD CANADA et ayant son siège social au 24 rue du Moulin (J0R 1H0), dans la ville de Morin-Heights, dans la province Québec, au Canada (ci-après la "**SEAGUARD CANADA**").

Les termes "vous" et "votre" désignent la personne qui achète des Produits (ci-après le "**Client**" ou les "**Clients**") par l'intermédiaire de notre site web (ci-après la "**Plateforme**").

SEAGUARD CANADA met à la disposition de ses Clients une Plateforme qui :

- propose des Produits nautiques et sportifs (ci-après le "**Produit**" ou les "**Produits**") ; et
- services associés à la pratique des sports et activités de Produits (ci-après le "**Service**" ou les "**Services**").

En utilisant cette Plateforme pour acheter des Produits et Services en ligne, vous acceptez d'être lié par la Convention. Vous déclarez que vous avez l'âge légal pour conclure la présente Convention. La présente Convention contient des informations importantes sur vos droits et obligations et énonce les restrictions et exclusions auxquelles vous pouvez être soumis.

La présente Convention lie juridiquement le Client et SEAGUARD CANADA (ci-après les "**Parties**"). Les Parties ont le droit d'invoquer la Convention et de prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer le respect.

Pour plus d'informations sur vos droits et obligations, nous vous conseillons de lire les lois et règlements applicables.

## **1. AUTORISATION D'UTILISER DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES**

Vous autorisez l'échange de documents et d'informations entre vous et SEAGUARD CANADA sur Internet, par courriel ou par téléphone. Vous reconnaissez que la présente Convention équivaut à une Convention écrite originale entre vous et SEAGUARD CANADA. Vous reconnaissez également que tous les Conventions, avis, informations et autres communications que nous vous transmettons par voie électronique satisfont aux exigences légales en la matière.

## **2. AUTRES DOCUMENTS, CONVENTIONS ET POLITIQUES**

L'utilisation de la Plateforme ainsi que l'activité de SEAGUARD CANADA sont régies par différentes politiques. Il s'agit notamment des Conditions d'utilisation et de la Politique de confidentialité de la Plateforme (ci-après les "**Autres Politiques**"). Vous déclarez avoir pris connaissance des Autres Politiques et accepter d'être lié par leurs termes et conditions.

Nonobstant ce qui précède, les dispositions de la présente Convention prévalent sur celles des Autres Politiques. En cas de contradiction entre les dispositions de la présente Convention et celles des Autres Politiques, ce sont les dispositions de la présente Convention qui s'appliquent.

### **3. ZONE GÉOGRAPHIQUE**

Les Produits et Services proposés sur la Plateforme sont destinés à la zone géographique du Canada.

### **4. PRODUITS ET SERVICES**

Les caractéristiques et conditions des Produits et Services vendus par SEAGUARD CANADA sont définies sur la Plateforme. Les prix des Produits et Services sont également définis sur la Plateforme. L'affichage de ces informations sur la Plateforme fait foi, mais SEAGUARD CANADA se réserve le droit de modifier ces informations à sa convenance, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

### **5. INSCRIPTION, NOM D'UTILISATEUR ET MOTS DE PASSE**

Certaines des fonctionnalités disponibles sur la Plateforme requièrent une inscription, notamment par la création d'un compte. Si vous choisissez de vous inscrire à une telle fonctionnalité, vous acceptez de fournir des informations véridiques et actuelles vous concernant, comme l'exige le processus d'inscription ou de souscription, et de mettre rapidement à jour ces informations, si nécessaire, afin de garantir qu'elles restent exactes et complètes.

Vous reconnaissez que vous êtes responsable de :

- i. maintenir la confidentialité des mots de passe que vous choisissez ou qui vous sont attribués à la suite de votre inscription ou de votre Abonnement ;
- ii. toutes les activités qui se déroulent sous votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe ; et
- iii. de fermer votre compte à la fin de chaque session.

En outre, vous vous engagez à notifier à SEAGUARD CANADA toute utilisation non autorisée de votre nom d'utilisateur ou de votre mot de passe. Dans l'hypothèse où vous ne respecteriez pas les obligations prévues au présent article, SEAGUARD CANADA ne pourra être tenue pour responsable de toute perte ou dommage en résultant.

### **6. SUSPENSION DU COMPTE, ACCÈS RESTREINT, RÉSILIATION**

En cas de violation grave de la présente Convention, ou si SEAGUARD CANADA a des raisons de penser que vos actions l'obligent à protéger ou à renforcer la protection de sa sécurité et son intégrité, celles de ses autres Clients ou de tiers, à des fins de prévention de la fraude ou d'enquête, SEAGUARD CANADA peut décider, à son entière discrétion, de :

- i. Restreindre votre accès et votre utilisation de la Plateforme au Client fautif ; et/ou
- ii. Suspendre votre compte, de manière temporaire ou permanente, en fonction de la gravité des actes constatés ou raisonnablement soupçonnés.

## 7. COMMANDE

Toute personne passant une Commande de Produits et/ou de Services sur la Plateforme, ou la personne morale dûment représentée par la personne physique passant la Commande de Produits sur la Plateforme, selon le cas, est le Client et est par conséquent la personne contractant avec SEAGUARD CANADA.

La Commande de Produits et/ou Services passée par le Client via la Plateforme SEAGUARD CANADA constitue une Commande (ci-après la "**Commande**") et donne lieu à la formation d'une Convention entre les Parties (ci-après le "**Convention**"). Lors de la Commande d'un Produit et/ou d'un Service via la Plateforme, le Client doit approuver la Commande.

La Convention est formée une fois que le devis pour la Commande de Produits et/ou de Services a été accepté par le Client et reçu par SEAGUARD CANADA.

Suite à la Commande, le détail des Produits et/ou des Services achetés sera repris dans un courriel de confirmation adressé au Client par SEAGUARD CANADA. Un récapitulatif de la facture sera envoyé au Client par courriel suite à la Commande ou sera disponible dans l'espace personnel du Client sur la Plateforme.

La Commande n'engage SEAGUARD CANADA qu'à compter de son paiement intégral par le Client.

## 8. PRIX

Tous les prix sont exprimés en dollars canadiens (CAD), sauf indication contraire. Les prix affichés sur la Plateforme n'incluent pas les taxes applicables.

Bien que SEAGUARD CANADA s'efforce de fournir une description exacte de ses prix, il existe toujours un risque d'erreur. SEAGUARD CANADA se réserve alors le droit de corriger ses prix et toute information erronée, de modifier les prix des Produits et Services ou toute autre modification des présentes, à tout moment, dans le respect des dispositions légales et réglementaires d'ordre public applicables.

Dans l'hypothèse où un prix serait erroné, SEAGUARD CANADA se réserve le droit d'annuler votre Commande et les frais facturés et vous contactera pour vous proposer une nouvelle Commande au prix ajusté ou un remboursement conformément aux termes de la présente Convention et aux dispositions légales et réglementaires d'ordre public applicables.

## **9. CONDITIONS DE PAIEMENT**

### **9.1. Conditions générales de paiement**

Pour toutes les Commandes, les conditions de paiement sont fixées par SEAGUARD CANADA, à sa discrétion, et sont susceptibles d'être modifiées. SEAGUARD CANADA autorise les paiements par les moyens suivants :

- Visa ;
- Mastercard ;
- American Express ;
- Carte de débit ;
- Virement bancaire ; et
- Paypal.

Le paiement est géré par Interac

SEAGUARD CANADA n'est pas responsable des informations demandées par les plateformes de paiement et ces informations sont demandées conformément aux conditions d'utilisation.

Si le Client décide de payer avec Paypal, il sera redirigé sur le site de Paypal. Le Client peut alors payer avec n'importe quel moyen de paiement autorisé par les conditions d'utilisation de Paypal.

Les paiements doivent être approuvés par l'institution financière qui a émis la carte de crédit ou de débit. Le Client doit être légalement autorisé à utiliser la carte qui servira à payer la Commande. SEAGUARD CANADA garantit qu'elle ne collecte aucune donnée bancaire auprès des Clients. Dans l'éventualité où le Produit ou le Service offert au Client ne bénéficie pas de la rétrofacturation et que la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1) est applicable, SEAGUARD CANADA s'engage à ne pas prélever d'argent du Client tant que le Produit ou le Service n'a pas été expédié par la poste ou livré par voie électronique, le cas échéant.

SEAGUARD CANADA peut occasionnellement proposer des remises, rabais et codes promotionnels au profit des Clients. Le Client peut en prendre connaissance par courriel et/ou en consultant la Plateforme.

### **9.2. Dispositions particulières pour les ordonnances**

Le Client ne peut pas payer en plusieurs fois pour les Produits. Le paiement intégral doit être effectué en une seule fois.

SEAGUARD CANADA permet au Client de bénéficier, s'il le désire, d'un paiement en plusieurs échéances pour les Services. Les modalités de ce type de paiement sont définies sur la Plateforme.

## **10. LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS**

La disponibilité de certains Produits et Services peut être limitée. SEAGUARD CANADA peut modifier ou supprimer des Produits et des Services de sa Plateforme à tout moment et sans préavis. Si un Produit ou un Service commandé n'est pas ou n'est plus disponible, SEAGUARD CANADA vous en informera par courriel et vous proposera de choisir entre les deux options suivantes :

- i. l'annulation totale de la Commande; ou
- ii. le remplacement du Produit ou du Service indisponible par un autre Produit ou Service équivalent au même prix.

## **11. ANNULATION DES COMMANDES ET FRAIS**

SEAGUARD CANADA se réserve le droit de limiter les quantités, de refuser ou d'annuler toute Commande, y compris après l'enregistrement d'une Commande, même si celle-ci a été confirmée et facturée. Si votre Commande est annulée après le paiement, vous serez intégralement remboursé par SEAGUARD CANADA conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et à la présente Convention. L'annulation d'une Commande par SEAGUARD CANADA n'entraîne pas de frais d'annulation pour vous.

L'annulation d'une Commande se fait par courriel. Si la Commande est intégralement payée, le Client sera intégralement remboursé. SEAGUARD CANADA remboursera les frais au Client conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et au présent Convention.

Si le Client a reçu la Commande après l'annulation, il doit retourner le Produit à SEAGUARD CANADA.

Le Client peut annuler la Commande sans frais en tout temps avant l'obtention des Services

Dans les limites autorisées par la loi, si SEAGUARD CANADA constate que la résiliation a été faite de mauvaise foi ou dans le but illégitime de se soustraire au paiement des Produits et Services effectivement reçus et utilisés, SEAGUARD CANADA se réserve le droit de rejeter votre demande de remboursement.

## **12. POLITIQUE DE LIVRAISON**

SEAGUARD CANADA propose ses Produits et Services sur l'ensemble du territoire canadien.

Les délais de livraison indiqués sur la Plateforme courent à compter de la validation de la Commande sur la Plateforme.

Ces délais de livraison sont des estimations et non des garanties.

SEAGUARD CANADA propose la livraison à domicile des Produits dans tout le Canada.

Les Produits sont livrés par des sociétés tierces : Purolator, FedEx, DHL et UPS (ci-après les "**Expéditeurs**"). La liste des Expéditeurs avec qui SEAGUARD CANADA est sujette à changement.

Dans l'hypothèse où des Produits achetés sur la Plateforme seraient perdues en cours de transport, SEAGUARD CANADA devra en être informé par courriel dans les trente (30) jours suivant la date de livraison initialement annoncée, ou à défaut, dans les trente (30) jours suivant la date d'achat, afin

d'initier une réclamation pour retrouver les Produits manquants. Les Produits déclarées perdus après la période de trente (30) jours ne pourront pas être retrouvés et ne seront pas remboursés, le Client ayant la responsabilité d'initier toute réclamation auprès des Expéditeurs.

Si le Client est un consommateur au sens de la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1), et qu'il n'a pas reçu la livraison des Produits dans les trente (30) jours suivant la date de livraison convenue, ou à défaut suivant la date d'achat, le Client peut envoyer à SEAGUARD CANADA un avis d'annulation. SEAGUARD CANADA procédera alors au remboursement de la commande dans les quinze (15) jours suivant la réception de cette notification. Si le Client reçoit les Produits après le remboursement, il devra les retourner à SEAGUARD CANADA sans les avoir utilisées et dans leur emballage d'origine.

Toute signature obtenue par les Expéditeurs à l'adresse de livraison indiquée par le Client au moment de la commande constitue une confirmation de la réception des Produits par le Client.

### **13. FRAIS ET AUTRES TAXES**

Les prix n'incluent pas la taxe de vente fédérale ou provinciale applicable.

Les taxes seront indiquées séparément dans le récapitulatif de la Commande, accessible par le Client avant le paiement, ainsi que dans la confirmation de Commande reçue à la suite de chaque Commande, le cas échéant.

Vous devez payer toutes les taxes de vente, d'utilisation, sur les biens et Services, les ventes harmonisées et autres taxes et droits liés à votre Commande.

### **14. POLITIQUE D'ÉCHANGE ET DE REMBOURSEMENT DE PRODUITS**

#### **14.1. Politique d'échange et de remboursement des Produits non défectueux**

SEAGUARD CANADA ne rembourse ni n'échange les Produits non défectueux achetés sur la Plateforme, à l'exception des Produits non conformes à la description qui en est faite sur la Plateforme, ou lorsque les Produits reçus par le Client ne sont pas les Produits commandés par le Client (ces deux hypothèses étant ci-après dénommées "**Erreur de SEAGUARD CANADA**").

La demande de remboursement ou d'échange des Produits doit être faite dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception de la Commande, et les Produits doivent être retournés sans avoir été utilisés et dans leur emballage d'origine, scellé et intact.

En cas de retour des Produits non défectueux par voie postale, en raison d'une erreur de SEAGUARD CANADA, SEAGUARD CANADA prendra en charge les frais de retour des Produits non défectueux et d'expédition des Produits remplacés au Client.

#### **14.2. Politique générale d'échange et de remboursement des Produits défectueux**

En cas de Produits défectueux achetés sur la Plateforme, le Client peut demander la réparation du Produit, un échange ou un remboursement dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de la Commande.

Le Produit défectueux peut être retourné par courrier, ou le Client peut l'apporter en personne aux

bureaux de SEAGUARD CANADA situés au 24 rue du Moulin (JOR 1H0), dans la ville de Morin-Heights, dans la province Québec, au Canada.

En cas de retour du Produit défectueux par voie postale, SEAGUARD CANADA prendra en charge les frais d'expédition du retour du Produit défectueux et de l'expédition du Produit réparé ou remplacé au Client.

Pour toute autre raison, en cas de retour ou d'échange du Produit par voie postale, les frais de transport seront à la charge du Client.

## **15. EXCLUSION ET LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ**

Dans la limite des dispositions d'ordre public des lois qui vous sont applicables, SEAGUARD CANADA ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de toute autre personne des dommages subis, notamment des pertes matérielles ou pécuniaires subies, des pertes de revenus, de la privation ou de la diminution de bénéfices, de l'augmentation des dépenses, de la diminution des performances ou de la bonne volonté, des difficultés relationnelles entre les employés, dirigeants, représentants, agents, Clients ou prestataires du Client, et/ou l'interruption d'activité quelle qu'elle soit, résultant de, en relation avec ou liée aux Produits et Services fournis ou à fournir par SEAGUARD CANADA, que le dommage soit direct ou indirect, prévisible ou fortuit, concomitant ou consécutif, et même survenant en dehors du cadre de la Convention. SEAGUARD CANADA ne peut non plus être tenue pour responsable des fluctuations et variations du marché et de leurs conséquences directes ou indirectes pour le Client.

En outre, sous réserve des garanties légales prévues par les dispositions d'ordre public des lois applicables, SEAGUARD CANADA ne donne aucune garantie, condition ou engagement de quelque nature que ce soit et ne donne aucune garantie autre que celles expressément énoncées sur la Plateforme. SEAGUARD CANADA exclut, notamment, toute responsabilité pour une mauvaise utilisation du Produit ou des Services ou à une utilisation illicite de ceux-ci. La responsabilité de SEAGUARD CANADA en cas de litige découlant des présentes conditions générales d'achat en ligne est limitée au prix d'achat payé par le Client à SEAGUARD CANADA pour la Commande concernée.

SEAGUARD CANADA n'est pas responsable de l'inattention, de l'imprudence, de la négligence ou de la faute légère, lourde, grave, grossière ou intentionnelle du Client, notamment si le Client ne suit pas les recommandations de SEAGUARD CANADA dans le cadre de l'offre de ses Produits et Services.

SEAGUARD CANADA n'est pas responsable des dommages ou réclamations liés à une mauvaise utilisation, un abus, une modification, un mauvais choix ou un détournement du Produit ou du Service.

Sous réserve des limites des lois d'ordre public applicables, notamment la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1), le cas échéant, le Client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité SEAGUARD CANADA, ses dirigeants, administrateurs, agents, employés, fournisseurs de services, sous-traitants et stagiaires, contre toute réclamation, demande ou procédure judiciaire, y compris les frais de justice et les honoraires d'avocats, intentée par un tiers et résultant ou découlant de la violation par le Client de la présente Convention, des Autres Politiques ou des documents auxquels il est fait référence dans la présente Convention ou les Autres Politiques.

## **16. FORCE MAJEURE**

SEAGUARD CANADA ne sera pas responsable de la non-exécution totale ou partielle de l'une quelconque de ses obligations à l'égard du Client, ni des dommages ou pertes que pourrait subir le Client si la non-exécution ou le retard des Commandes résulte d'un cas de force majeure.

La force majeure s'entend de tous les événements indépendants de la volonté de SEAGUARD CANADA, imprévisibles et irrésistibles, de quelque nature qu'ils soient catastrophes naturelles, intempéries, incendies, inondations, avalanches, glissements ou affaissements de terrain, grèves, tremblements de terre ou autres menaces sismiques, menaces nucléaires ou écologiques, pandémies, épidémies, confinements, guerres, insurrections, crises politiques, cyber-attaques, grèves, sabotages, embargos, interruptions ou retards dans les transports ou les communications (y compris l'interruption du service d'un serveur informatique, y compris un serveur cloud), accidents d'outillage et mise au rebut de pièces importantes en cours de fabrication dûment constatés par le Client ou l'un de ses représentants, actes ou règlements émanant d'autorités publiques, civiles ou militaires, (y compris les délais d'obtention d'autorisations ou de permis de toute nature), y compris dans tous les cas les conséquences respectives directes ou indirectes des événements précités, qui ont pour effet de rendre le Produit ou le Service convenu temporairement ou définitivement inexécutable.

En cas de survenance d'un tel événement, tel que défini ci-dessus, SEAGUARD CANADA doit en informer le Client par écrit et les délais d'exécution convenus sont automatiquement prolongés de la durée de l'événement. Si la durée de l'événement de force majeure excède quatre (4) mois, le Client peut résilier le Convention par une notification écrite et claire adressée à SEAGUARD CANADA, par la poste, par lettre recommandée ou par courriel.

## **17. MEDIATION**

Les Parties conviennent de désigner conjointement et de recourir à un médiateur en cas de litige concernant l'exécution, l'application ou l'interprétation de la présente Convention, et ce préalablement à toute action en justice.

## **18. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION**

La présente Convention sera interprétée conformément aux lois de la province de Québec et aux lois du Canada qui y sont applicables.

La présente Convention est traitée à tous égards comme une Convention de vente à distance régie par les lois de la province de Québec, sans tenir compte des principes de conflit de lois.

Sous réserve des lois applicables, notamment la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1), tout différend entre la SEAGUARD CANADA et le Client est soumis à l'arbitrage, conformément à l'article 19 des présentes.

Nonobstant toute attribution de compétence et de droit applicable, si le Client est un consommateur au sens de la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1), alors tout litige relatif aux présentes conditions générales sera régi par le droit applicable dans la province de Québec, et sera obligatoirement porté devant le tribunal compétent en vertu des règles du *Code de procédure civile du Québec* (RLRQ, c. C-25.01).



## **19. ARBITRAGE**

En cas de litige n'ayant pu être réglé avec l'aide d'un médiateur, SEAGUARD CANADA et les Clients conviennent de soumettre leur différend à un arbitre dans les trente (30) jours du dernier échange intervenu dans le cadre de la procédure de médiation. SEAGUARD CANADA et les Clients peuvent convenir mutuellement et par écrit d'un délai plus long avant de soumettre le différend à l'arbitrage.

L'arbitrage se déroulera sous l'égide d'un arbitre seul et sera conduit conformément aux règles de droit et aux dispositions du *Code de procédure civile du Québec* (RLRQ, c. C-25.01), en vigueur au moment de ce différend. La sentence arbitrale sera finale, exécutoire et sans appel, et liera SEAGUARD CANADA et les Clients.

La présente clause ne s'applique pas dans le cas où le Client est un consommateur au sens de la *Loi québécoise sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1).

## **20. LES TITRES, LES GENRES ET LES NOMBRES**

Les titres des sections de la présente Convention ne sont donnés qu'à des fins de commodité et n'ont pas pour objet de restreindre ou de limiter l'interprétation de ces dispositions. Les Parties n'ont pas l'intention de les utiliser pour interpréter les clauses de la Convention.

Lorsque le contexte l'exige et qu'il est opportun ou approprié de le faire, les termes attribués à un genre comprennent également tous les genres, avec les adaptations nécessaires.

Lorsque le contexte l'exige et qu'il est opportun ou approprié de le faire, les mots au singulier comprennent également tous les pluriels, avec les adaptations nécessaires, et vice versa.

## **21. MINEURS**

SEAGUARD CANADA rappelle que la Plateforme est destinée à être utilisée par des personnes majeures et non par des personnes mineures. Si certaines publicités sur la Plateforme sont destinées aux mineurs, tout achat d'un Produit ou d'un Service ne peut être effectué que par un adulte, et l'utilisation de la Plateforme par un mineur doit se faire sous la surveillance d'un parent ou d'un tuteur.

## **22. CESSION**

Vous ne pouvez pas céder vos droits ou obligations en vertu de la présente Convention sans le consentement exprès écrit de SEAGUARD CANADA.

## **23. APPLICATION**

Les Parties sont liées par la présente Convention et reconnaissent avoir connaissance de leurs droits et obligations respectifs.

## **24. PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

Les dispositions de la présente Convention ne visent pas à remplacer la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1), qui a préséance lorsque la situation l'exige au sens de cette loi.

## **25. INTERPRÉTATION**

La présente Convention doit être interprétée conformément aux règles du *Code civil du Québec* (L.Q. 1991 c. 64). Les clauses doivent être interprétées une par une, en donnant à chacune d'elles le sens qui résulte de l'ensemble de la Convention.

## **26. LANGUE : FRANÇAIS ET ANGLAIS**

En cas de problème de définition ou d'interprétation entre les versions anglaise et française de la présente Convention, la version française prévaut.

## **27. INDIVISIBILITÉ DE LA CONVENTION**

Chaque disposition de la présente Convention constitue un tout séparé et distinct, et toute décision d'un tribunal compétent selon laquelle une disposition de la présente Convention est invalide ou inapplicable n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition de la présente Convention.

## **28. INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION**

La présente Convention, les Autres Politiques, les termes et conditions incorporés aux présentes par référence ou auxquels il est fait référence, constituent l'intégralité de la Convention entre vous et SEAGUARD CANADA relatif aux conditions de vente, à l'utilisation de la Plateforme et aux transactions effectuées sur ou à partir de la Plateforme. Elles remplacent tous les Conventions ou conventions antérieurs (qu'ils soient électroniques, oraux ou écrits) concernant l'objet des présentes, et ne peuvent être modifiées que par écrit conformément aux présentes.

## **29. ABSENCE DE RENONCIATION**

Le fait pour SEAGUARD CANADA de ne pas se prévaloir d'une disposition des présentes ou de ne pas donner suite à un manquement de votre part ou de la part d'un tiers ne signifie en aucun cas que SEAGUARD CANADA se prive du droit de se prévaloir d'une disposition des présentes ou de donner suite à des manquements similaires à l'avenir.

## **30. MODIFICATION DES CONDITIONS**

SEAGUARD CANADA se réserve le droit de modifier ou d'actualiser la présente Convention. SEAGUARD CANADA informera les Clients par courriel trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur des modifications.

Si le Client n'accepte pas la présente Convention ou, le cas échéant, la Convention tel que modifiée, il ne doit pas ou plus utiliser la Plateforme. Le Client disposera, au plus tard, de trente (30) jours après l'entrée en vigueur des modifications pour en faire la notification à SEAGUARD CANADA.

L'utilisation de la Plateforme par le Client après modification signifie que le Client accepte de se conformer et d'être légalement lié par la Convention modifiée. SEAGUARD CANADA informera le Client de toute modification des présentes trente (30) jours à l'avance.

## **31. CONTACT**

Pour tout retour, échange, remboursement et annulation de Commandes et d'Abonnements, veuillez contacter la personne de contact par courriel : [infos@gardienmarin.com](mailto:infos@gardienmarin.com)

Numéro de téléphone : 450-944-0211

**En passant la Commande, le Client déclare avoir lu et compris la présente Convention et que l'ensemble de la Convention ne contient pas de clauses illisibles ou incompréhensibles, et le Client accepte l'ensemble de la Convention SANS RESERVE.**

Dernière mise à jour le 27 mars 2024.